La Gazette Chabannaise

Décembre 2019

SOMMAIRE

Le mot du Maire ..... page 2
Intercommunalité - CCJLVD..... Page 3
Travaux & Projets ..... page 4
Quelques infos sur des pratiques écologiques..... page 8
Informations municipales..... page10
A votre service sur le village.....page 11
Informations pratiques .....page 12
Nouvelles consignes de tri sélectif.....page 15
Etat civil..... page 15
Les associations..... page 16
La vie au village .....page 17

Le Mot du Maire

Chers Concitoyens,

Comme chaque année, nous voilà à nouveau réunis par l'intermédiaire de la Gazette pour un bilan préparé par votre équipe municipale.

Ce Mot du Maire sera le dernier pour moi, car je ne solliciterai pas un nouveau mandat.
Je vous remercie du fond du cœur de m'avoir honoré de votre confiance durant ces vingt-sept années, y compris deux années au poste d'adjoint (de 1993 à 1995).
La fonction de Maire est passionnante, mais ingrate ; elle demande une remise en cause constante et surtout savoir s'arrêter à temps. Aujourd'hui, le temps est venu pour moi.

L'exercice de la fonction soumet l'élu à une pression permanente de la responsabilité pénale, dans un climat de suspicion incessant, ainsi qu'à une complexité administrative croissante. Et bien souvent nous n'obtenons en retour que des critiques. J'ai vécu cette évolution des mentalités, et aujourd'hui je vous affirme que l'administration d'une commune en ce 21e siècle est une mission des plus exigeantes. Vous comprendrez que dans ces conditions je sois, comme d'ailleurs bon nombre de mes collègues, usé par ces mandats et que j'aspire désormais à une vie plus sereine.

Je quitterai cette mairie sans amertume ni regrets, mais bien évidemment le cœur un peu lourd.
Je remercie tous les élus qui m'ont entouré durant toutes ces années, qui m'ont éclairé par leurs conseils et soutenu dans la gestion et les projets, et tout particulièrement l'équipe actuelle qui a fourni un énorme travail.
J'ai une pensée émue pour ceux qui, durant ce cheminement, ont quitté cette terre pour un monde que l'on dit meilleur.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons de Bonnes Fêtes et vous adressons tous nos vœux de paix pour la future année.
Longue vie à notre Châteauneuf, quiétude et unité ! Longue vie à vous tous !

INTERCOMMUNALITE – CCJLVD

Compétence « ASSAINISSEMENT » :

La loi NOTRe de 2015 obligeait les intercommunalités à prendre la compétence « assainissement » au 1er janvier 2020, la compétence « eau » devant être transférée au plus tard en 2026.

La CCJLVD, comme de nombreuses autres en France, a donc missionné un bureau d'études pour le transfert de la compétence « assainissement » des 14 communes vers la ComCom.

Après plus de 6 mois d'études, il apparait qu'il est très difficile de dissocier l'eau et l'assainissement, ces 2 compétences étant liées, aussi bien sur le plan budgétaire que sur le plan technique.

Les associations des maires, au plan national, ont fait remonter ces problèmes et ont obtenu du gouvernement un délai pour transférer ces compétences ensemble, avant 2026.

Compétence « ORDURES MENAGERES & TRI SELECTIF » :

Vous avez vu apparaître de nouveaux containers pour le tri sélectif.

En 2020, l'ensemble des containers, y compris ceux des déchets ultimes (actuellement des bacs verts sur roulettes), seront identiques.

Autre nouveauté : afin d'encourager le tri sélectif, les containers verts (déchets ultimes), actuellement dispersés en une dizaine de points, seront obligatoirement installés à côté des containers de tri.

Il y aura donc 4 points d'apport pour les ordures et le tri : les deux déjà existants à la sortie du village vers Peipin et au Jas de Martel route de Peyruis ; et deux autres à créer, un à l'entrée du chemin de la Carraire et un autre au cœur du village.

Toutes les études menées en France montrent que le rapprochement des ordures et du tri sélectif permet de diminuer fortement le volume des ordures.

Enfin, une bonne nouvelle, vous avez pu constater que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a baissé en 2019 de 1%. Un geste fort en faveur des ménages du territoire pour encourager le geste de tri.

Déchets verts : devant l'interdiction de brûler ces déchets, la ComCom a fait installer, durant 3 week-ends d'octobre, une benne à déchets verts. Elle a été remplie à chaque fois et a donc bien assuré son rôle.

Toutefois, quelques objections ont été faites : période trop courte, bennes trop hautes.

Lors d'une rencontre avec l'ACQVIE, la municipalité a suggéré d'utiliser un terrain communal (la décharge, par exemple) pour l'entreposage facile des déchets verts, et d'étudier la possibilité de les broyer sur place ou de les évacuer.

L' ACQVIE suggère de son côté d'étudier la construction d'un quai de déchargement qui rendrait accessibles les bennes.

A suivre…

Compétence « TOURISME » :

La ComCom gère cette compétence depuis 2 ans.

Elle a édité une brochure touristique très complète (activités, hébergements, restaurants, producteurs locaux) qui est disponible dans toutes les mairies. Elle a également amélioré le site internet « tourisme » www.lure-provence.com.

Un programme de réhabilitation des chemins est en cours, de même qu'une importante étude sur la création d'une « Maison de la Biodiversité » dans la Vallée du Jabron, et de chemins pédagogiques sur le même thème.

Nous rappelons que tous les hébergeurs sont soumis à la taxe de séjour au réel (perçue auprès des touristes et reversée à la ComCom via le Trésor public).

Pour 2020, les modalités de perception sont modifiées, et nous invitons tous les hébergeurs à en prendre connaissance sur le site dédié :
https://ccjlvd.taxesejour.fr

Toiture de l'Eglise

La toiture de l'église a été entièrement refaite au mois de janvier.

Nos belles fresques sont désormais bien protégées.

Travaux confiés à l'entreprise AFFAIRES de TOIT.
Montant des travaux : 39 000 €.
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 16 162,88 €.

Mise en conformité de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public

Comme nous l'avons annoncé dans la dernière *Gazette*, afin de se mettre en phase avec la loi du 5 février 2005 sur le handicap, la majorité des travaux concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) ont été réalisés (bandes de guidages, signalétiques, création et matérialisation de places de stationnement, éclairages solaires à chaque entrée du cimetière, éclairage extérieur à l'entrée des bâtiments communaux (église, mairie, salle du conseil municipal), achat de rampes d'accès).

Les travaux d'accessibilité concernant l'école ont aussi été réalisés.

La salle polyvalente devrait elle aussi être mise aux normes d'accès handicapé. Toutefois, devant son état général (absence d'isolation, huisseries plus étanches, toiture qui fuit), nous avons délaissé ce chantier car il semblerait plus opportun de s'orienter vers la réalisation d'une nouvelle salle.

Que veut dire PMR ?

*Les termes **"personne en situation de handicap"** et **"personne à mobilité réduite"** ne sont pas synonymes : le terme PMR est plus large et englobe **toutes les personnes ayant des difficultés à se mouvoir dans un environnement inadapté**.*

*Une personne à mobilité réduite est toute personne **gênée dans ses mouvements et ses déplacements** de manière **provisoire** ou **permanente**, que ce soit en raison de : sa taille, son état (maladie, surpoids…), son âge, son handicap permanent ou temporaire, les objets ou personnes qu'elle transporte, les appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer.*

*De **nombreux facteurs** peuvent donc intervenir : le handicap moteur, mais aussi la cécité, la surdité, la grossesse, une blessure, le transport d'un enfant à l'aide d'une poussette, l'utilisation d'une valise ou encore les difficultés de compréhension de la langue…*

*Pour ces personnes, chaque déplacement peut constituer une difficulté si les aménagements demandés par la loi ne sont pas réalisés. Ces situations **réduisent considérablement l'égalité des chances** dans la vie quotidienne.*

(Source : https://www.handinorme.com)

Isolation de l'Ecole

Les volets roulants isolés et extérieurs ont été installés comme prévu, au printemps dernier.

Ces travaux, complétés par la pose de dalles à LED en éclairage, ont permis de mieux supporter la chaleur du mois de juin, mais aussi de faire des économies d'énergies.

Travaux confiés aux entreprises SAMAT (menuiserie) et MUNOZ (électricité).
Montant des travaux : 6 780 €.
Aide du Fonds régional d'Aménagement du Territoire : 3 954 €.

Terrasse du Café de la Mairie

Afin d'agrandir et de sécuriser la terrasse, la municipalité et les gérants ont investi conjointement 10 400 € à parts égales.

Travaux confiés à l'entreprise ROUIT & Fils.

Réfection des Chemins communaux

Le programme entamé il y a deux ans se poursuit.

Ont été réalisés : le chemin du Pigeonnier, le bas du chemin de Selicon, des revers d'eau sur le chemin de Peigrier, mais aussi la mise en place d'enrobé dans le passage voûté communal au cœur du village, le reprofilage du chemin de la Carraire, ainsi que la reprise à plusieurs endroits de la piste menant à Château-Arnoux.

En tout début d'année prochaine seront réalisés un revers d'eau au chemin du Pleidieu et le busage d'un caniveau du Plan.

Puis suivra la création d'un chemin communal au-dessus de la mairie, qui permettra de rejoindre le restaurant et son accès PMR par le chemin du Clos de l'Âne, et permettra ainsi une liaison avec le terrain communal dit « le stade ».

Travaux confiés aux entreprises BATRAMA et BS VOIRIE.
Coût des travaux : 35 440 €.
Subvention attendue du FODAC (Fonds Départemental d'Appui aux Communes) : 12 400 €.

Eau & Assainissement

Travaux réalisés :

- Conduite d'eau au lotissement du Thoron, création de 60 m *(montant : 9000 €)* incluant le déplacement de 8 compteurs d'eau et la réfection des vannes d'accès, afin de supprimer une conduite traversant un terrain privé non accessible ;
- Renforcement de réseau AEP (Alimentation en Eau Potable) au-dessus de la mairie pour mieux alimenter un quartier qui s'est développé *(montant : 13 000 €, avec aide du Département à hauteur de 6651 €) ;*
- Reprise du réseau d'assainissement, en contrebas de la Via Domitia et réfection complète de 4 regards qui n'étaient plus étanches *(montant : 9 000 €, pris en charge à hauteur de 2 028 € par le département)* ;
- Travaux de maintenance sur les bassins de l'Amagnon et de Saint-Joseph et remplacement de la grande échelle à l'intérieur de ce dernier *(montant : 5 900 €, avec aide du Département à hauteur de 927 €).*

Travaux confiés aux entreprises HAUTE PROVENCE TRAVAUX, SOPEI, BATRAMA.

Etudes en cours :

Source du Thoron : seule source d'eau potable de la commune reliée au réseau de distribution d'eau, la source du Thoron doit faire l'objet d'un périmètre de protection. L'étude, lancée en 2018, est toujours en cours et devrait se terminer au printemps par une enquête publique.
Bureau d'études : ICEA.

Schéma directeur d'eau potable : obligatoire dans chaque commune, cette importante étude recense tout le réseau d'eau potable, identifie chaque bouche à clé et chaque vanne de section, et fera, dans son rapport final, des préconisations à la commune sur les travaux nécessaires pour maintenir une distribution d'eau dans de bonnes conditions techniques et sanitaires.
Le rapport final est attendu pour le mois de janvier 2020.
Bureau d'études : COHERENCE.

Etude hydrologique de la commune : suite à l'inondation de la nouvelle STEP en 2018, nous avons commandé au bureau d'études ICEA un rapport complet sur l'hydrologie de Châteauneuf et les moyens de protéger la STEP, point bas de la commune.
Cette étude nous a été rendue et préconise d'importants travaux, de l'ordre de 100 000 €, pour protéger la STEP des inondations (station à nouveau inondée début décembre).
Ces travaux devront impérativement être programmés en 2020.

Eaux pluviales

D'importants travaux ont été réalisés avec la création d'une canalisation qui part de la Via Domitia côté village et qui rejoint le fossé en contrebas des dernières maisons.
Ainsi, les nombreuses maisons de la Via Domitia, qui étaient inondées à chaque gros orage, sont désormais mieux protégées.

Travaux confiés à l'entreprise HAUTE-PROVENCE TRAVAUX.
Coût : 32 050 €.
Subvention attendue du Département (FODAC) : 10 824 €.

L'année prochaine sera réalisé un caniveau qui partira de la Via Domitia en contrebas du Jas de Martel et qui rejoindra le caniveau du chemin de Selicon.
Il est également prévu l'amélioration de l'écoulement pluvial au Jas des Bides et l'entretien des nombreux caniveaux de la commune.

La municipalité est bien consciente des problèmes d'écoulement. Nous avons déjà réalisé de nombreux travaux d'aménagement et d'entretien, toutefois, quelle que soit l'ampleur de ceux-ci, nous serons toujours impuissants face à des intempéries exceptionnelles comme celles connues en août 2018 et décembre 2019.

Mise en place d'un columbarium au cimetière

Après avoir amélioré l'an dernier l'accès au cimetière, nous avons créé cette année le columbarium, réclamé de plus en plus souvent ces dernières années.
Nous en avons profité pour habiller l'ossuaire communal du même marbre.

Tarifs du columbarium :
- Concession d'une case pour 15 ans : 300 €.
- Concession d'une case pour 30 ans : 580 €.

Travaux confiés aux entreprises HAYAUX et MILETTO.
Coût des travaux : 7 650 €.
Aide en attente (DETR – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : 4 588 €.

Agrandissement du parc photovoltaïque

Les études d'impact lancées en début d'année sont terminées. Le dossier est maintenant analysé par les services de l'Etat (D. D.T.) avant transmission à la Commission des Sites.
Il y aura enfin, au printemps, une enquête publique.

Sécurisation de la traversée du village et du hameau des Jas

Les travaux effectués il y a 4 ans (plateaux traversants, sens prioritaire dans le rétrécissement des Chabannes, rond-point de l'église) donnent satisfaction et protègent notamment l'école et la place de la mairie.

Toutefois, nous avons été interpellés par des habitants sur deux points dangereux qu'il nous faut améliorer :

- La traversée du hameau des Jas, où la vitesse excessive de certains, ajoutée à l'impossibilité de se croiser au niveau des maisons, provoque des situations dangereuses pour les riverains ;
- La sortie du village en direction de Peipin, car une fois passé le dernier plateau surélevé, les véhicules accélèrent fortement, malgré la limitation à 30 km/h, alors que plusieurs maisons et traverses débouchent sur la route. Nous avons donc sollicité le service Ingénierie et Territoires du Conseil départemental afin d'améliorer ces points. Des études sont en cours, et d'ici janvier, nous aurons des suggestions de travaux.

Amélioration de la couverture téléphonie mobile

Après plusieurs relances, notre commune a enfin été identifiée comme « zone blanche ».

Dans les mois à venir (théoriquement 2e trimestre 2020), la couverture mobile sur notre territoire va évoluer considérablement en matière de Haut Débit Mobile (3G) et de Très Haut Débit Mobile (4G). Cette installation en « ransharing » (partage des infrastructures actives) permettra aux services 3G des trois autres opérateurs d'être implémentés sur cette antenne et rendus disponibles.

Trois antennes vont être déployées au lieu-dit Géry (décharge des gravats de la commune). Elles seront fixées sur un seul pylône de type treillis d'une hauteur de 30 m.

D'autre part, un loyer de 500 € annuel nous sera versé par la société Free, porteuse de ce projet.

Comme convenu avec l'association ACQVIE, le projet a été présenté en mairie en présence du Président de l'association accompagné de quelques adhérents. Cette réunion a été constructive pour notre village. Les personnes présentes de l'association ont répondu favorablement à ce projet.

Fibre optique

La mise en service du répartiteur annoncée par SMO PACA THD courant 2019 a malheureusement pris du retard, la migration est prévue pour le 2e trimestre 2020.

En parallèle, le 15 Novembre 2019, une réunion a eu lieu à Salignac avec un grand nombre d'élus de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance. En effet SFR FTTH, qui a désormais la charge du déploiement de la fibre optique dans notre département, a fait la présentation de son projet amenant la fibre optique jusqu'à la prise des abonnés.

Ce projet nous est avancé comme rendu possible en 2022, ce qui fait rêver…

Cette réalisation serait une petite révolution pour notre commune, nous ne manquerons pas de vous tenir informés quand les travaux seront engagés.

Surveillance du centre de tri des Paulons

Vous avez très certainement constaté que le lieu de collecte des ordures ménagères situé aux abords de la D951 au nord du village est trop souvent victime de dépôt sauvage, ce qui a un coût pour notre commune.

Face à la recrudescence de ces actes d'incivisme, nous avons décidé, avec le soutien de la Gendarmerie, l'implantation d'un appareil photographique automatique afin de les enrayer.

---------- Deux projets développés sur notre commune ----------

Maison ossature bois et murs en paille

Pour Laurent, qui habite à Chateauneuf depuis 25 ans dans une maison des années 80, il s'agit avant tout de réaliser un vieux rêve : faire sa maison en autoconstruction. Sensible aux sujets écologiques, il s'oriente d'emblée sur une construction en ossature bois.

Hormis le soubassement traditionnel (vide sanitaire et dalle béton) pour se protéger de l'humidité, Laurent va choisir de travailler avec des produits locaux en circuit court : l'ossature sera en pin douglas non traité de la scierie de Mallefougasse.

Mais la grande originalité de sa maison concerne l'isolation : les murs sont en paille (bottelée dans le champ du voisin agriculteur) selon la technique du grèbe : on place les bottes de paille entre les deux ossatures, on coule en intérieur et extérieur un mortier grèbe, mélange de sable, de chaux, de sciure de bois et d'un peu de ciment. On obtient ainsi un mur de 50 cm d'épaisseur et une qualité d'isolation exceptionnelle !

La maison sera tempérée été comme hiver par un puits canadien, procédé géothermique qui apporte une ventilation naturelle en profitant de la température constante du sol. Il sera couplé à une ventilation double flux. Le complément de chauffage sera un poêle à bois.

Des panneaux solaires assureront l'eau chaude sanitaire. Enfin les menuiseries seront en alu, de fabrication française.

Laurent, dans sa volonté de tout faire lui-même, prend son temps et compte encore deux ans de travaux. Rendez-vous alors dans 3 ans pour un retour d'expérience mais nul doute que cette maison de 80 m² sera très agréable à vivre pour son confort thermique et en plus économique sur le plan énergétique.

Projet « Vert » au pied de la montagne de Lure
Autonomie électrique

C'est en cette fin d'année 2019 que Laure et Grégory auront posé le premier jalon du projet d'autonomie de leur futur lieu d'habitation au pied de la montagne de Lure.

C'est fort d'une conviction des plus profondes quant à l'intérêt tant écologique qu'économique d'une production « verte » d'énergie, et favorisé par un accès aux toutes dernières technologies de production et de stockage de l'énergie photovoltaïque (initié par l'expertise de la SCIC Criiper basée à Pierrerue), que cette jeune famille récemment installée dans notre beau village de Chateauneuf Val Saint Donat a fait le pari de se désolidariser totalement du réseau commun d'électricité afin de générer ses propres ressources, dans le respect du cadre local et de son équilibre.

En effet, le projet de rénovation de leur bien vise l'inclusion d'une autonomie aussi complète que possible dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de l'alimentation.

Et ce jeune père de famille de nous en parler avec le cœur :

« C'est, d'une part, usé par l'irrationalité d'une vie professionnelle forgée dans le secteur de l'industrie, et des trucages, des gaspillages, et de la pollution que j'y ai observé quotidiennement, mais aussi, d'autre part, ébranlé par les nouvelles perspectives induites par l'arrivée de notre premier enfant, que nous avons choisi de bouleverser nos vies. J'ai fait le choix de quitter un modèle de vie aussi vétuste qu'obsolète, basé sur le profit personnel et une consommation déraisonnée, afin

de mettre en pratique mes croyances en un modèle plus équilibré, plus juste et surtout plus écologique… susceptible de participer à l'élaboration d'un meilleur futur pour nos enfants. »

C'est ainsi qu'ils ont consenti à investir dans un parc de 24 panneaux photovoltaïques et ses batteries de stockage pour une installation globale d'une puissance de 6,72 KWc, suffisante pour la consommation quotidienne en électricité d'une famille de 4 personnes (hors chauffage).

« Concernant la gestion de la température de notre habitat, nous avons fait le choix de nous passer de l'électricité, pour nous orienter vers une consommation optimisée et raisonnée de la ressource « bois », en misant sur la technologie du poêle de masse, couplé à une isolation poussée de l'habitat par l'utilisation de matières écologiques, telles que la ouate de cellulose et la fibre de bois.. »

Aujourd'hui pleinement investie dans la restauration d'une habitation laissée à l'abandon, la jeune famille travaille à organiser son espace autour des valeurs de respect, tant de l'environnement que de la personne, à équilibrer les ressources sélectionnées et leur utilisation, ainsi qu'à partager et à diffuser son expérience afin de participer à écrire une nouvelle page « verte » de l'histoire de notre village en incitant les plus convaincus à en écrire, souhaitons-le, beaucoup d'autres.

---------- Sensibilisation à la sécheresse ----------

Répertoire Electronique Unique

Vérifiez que vous êtes bien inscrits pour les prochaines élections !

Avec la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU) depuis Janvier 2019, vous pouvez désormais accéder à votre situation électorale directement en ligne, à l'adresse :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE
Ce téléservice vous permet notamment de vérifier la validité de votre inscription sur les listes électorales et d'avoir confirmation de l'adresse de votre bureau de vote.

Informations Municipales

Subventions 2019

ASCC. ……..	400.00 €
Association Canine Sisteronaise…..	350.00 €
Association USEP des écoles……..	3 000.00 €
Bushido Karaté ……..	200.00 €
Club de l'Âge d'Or …….	200.00 €
Restos du Cœur……	150.00 €
USCAP……..……..	300.00 €
UTL ……...	200.00 €
TOTAL :	4 800.00 €

Budget 2019

♦M14 BUDGET GENERAL :

Fonctionnement :

Dépenses :	533 195.00 €
Recettes :	533 195.00 €

Investissement :

Dépenses :	186 750.47 €
Recettes :	280 366.60 €
BUDGET TOTAL :	719 945.47 €

♦M49 BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT :

Exploitation :

Dépenses :	173 877.69 €
Recettes :	173 877.69 €

Investissement :

Dépenses :	209 597.74 €
Recettes :	209 597.74 €
BUDGET TOTAL :	383 475.43 €

Numéros Utiles

Urgences (portables & fixes) : 112

Pompiers (incendies, accidents) : 18

SAMU URGENCES : 15

Gendarmerie : 17

Médecin de garde : 15
04.92.34.10.21

Violences conjugales : 3919

Allo enfance maltraitée : 0800.05.41.41 ou 119

Pharmacie de garde : 3237 ou www.pharmacies04.fr

Centre antipoison Marseille : 04.91.75.25.25

Sida info service : 0800.840.800

Drogue info service : 0800.23.13.13

Chirurgien-dentiste (dimanche matin & jours fériés) :

Enedis : 09.72.67.50.04 (dépannage)

Météo : 3250

Tarifs Eau/Assainissement

	2017	2018	2019
Eau	1,80 €/m3	1,85 €/m3	1,85 €/m3
Assainissement	0,75 €/m3	0,75 €/m3	0,75 €/m3
Taxe compteur	53,36 €/an	53,40 €/an	53,40 €/an
Taxe assainissement	53,36 €/an	53,40 €/an	53,40 €/an
Redevance pour pollution*	0,29 €/m3	0,29 €/m3	0,29 €/m3
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte*	0,16 €/m3	0,16 €/m3	0,15 €/m3

** Ces taxes sont reversées intégralement à l'Agence de l'Eau.*

Taxes foncières

sur les propriétés bâties :

En 2018 : le taux était de 9,82 %
En 2019 : le taux reste inchangé à 9,82 %

sur les propriétés non bâties :

En 2018 : le taux était de 39,59 %
En 2019 : le taux reste inchangé à 39,59 %

Les taux établis par la commune restent inchangés mais les bases fixées par l'Etat évoluent.

Taxe de séjour 2020

Tous les hébergements touristiques sont soumis à la taxe de séjour, gérée par la CCJLVD.

Pour plus de renseignements : *https://ccjlvd.taxesejour.fr*

Taxe d'habitation

En 2018 : le taux était de 7,08 %
En 2019 : le taux reste inchangé à 7,08 %

A VOTRE SERVICE SUR LE VILLAGE

AGRICULTURE, BOIS DE CHAUFFAGE
- MEYNIER Maxime *04.92.62.22.80*

ANTIQUITES
- LA GRANGE *04.92.62.40.46*

APICULTEUR
- JULIEN Johan *06.58.63.85.20*

BÂTIMENT & TRAVAUX PUBLICS
- HAUTE PROVENCE TRAVAUX *06.77.88.12.43*
- ROUIT & FILS (Bâtiments, TP) *04.92.62.47.52*
- SNS SOCIETE NOUVELLE DE SERVICES (entreprise générale du bâtiment) *06.63.36.05.67 - fax 04.92.62.41.20*

BOIS DE CHAUFFAGE & TRAVAUX FORESTIERS
- AGRIBOIS (bois de chauffage) *04.92.62.48.29 – site : www.agribois-sisteron.fr*

COIFFURE
- CATYCOIFF' (coiffeuse à domicile) *04.92.35.30.60*

ELECTRICITE
- CHABANNAISE D'ELECTRICITE *06.31.52.55.05*

FROMAGERIE
- LA CHABANNAISE (fromage fermier pur chèvre) *04.92.62.51.86*

LOCATIONS TOURISTIQUES
- AUX CHARBONNIERS (gîte) *04.92.62.51.52 - email : estubier@wanadoo.fr - site : www.aux-charbonniers.com*
- LE CLOS DES GITES *06.60.74.79.83 - email : leclosdesgites@gmail.com – site : www.leclosdesgites.com*
- FIJALKOWSKI R. (meublé de tourisme) *04.92.62.55.16*
- GITE PASSE-TEMPS (gîte rural) *06.08.62.42.43 - email : gerard.rouit@orange.fr*
- GITE DU PLEI DIEU (gîte rural) *06.89.98.91.22 – email : estornelpaysagiste@hotmail.fr*
- LA GRANGE (meublé de tourisme) *04.92.62.40.36 - email : jeanclaude.latil@free.fr*
- LE JAS DE PEGUIER (gîte de séjour) *04.92.62.53.33 - email : jasdp@orange.fr - site : http://jasdepeguier.fr*
- LA MAISON D'AURELINE (meublé de tourisme) *04.92.62.47.78 ou 06.73.42.30.08 - email : lescontent@gmail.com*
- AU CLAIR DE LURE (gîtes ruraux) *04.92.62.47.54 - e-mail : lenoir.st.jo@wanadoo.fr*
- LE PETIT COIN DE NOAH (meublé de tourisme) *04.92.62.53.74 ou 06.12.64.19.09 - email : luc.vds.perso@orange.fr*
- VIVIEN-RAGUET LAURENT (meublé de tourisme) *04 92 62 58 85 - email : lvivienraguet@orange.fr*

IMMOBILIER
- DIMITRI Joan : *07.69.72.76.13 - email : joan.dimitri@cimm-immobilier.fr*

MACONNERIE GENERALE
- DAUMAS Guy (carrelage, faïence, concept salles de bains, pose marbre, dallage piscines) *06.17.08.15.01*
- HAYAUX Benoit (rénovation & neuf, petits travaux, etc.) *04.92.62.49.45 ou 06.18.41.86.15*
- JMF04 (maçonnerie, plaquiste, plomberie, électricité, peinture, jardinage) *0678.60.79.48 – email : jmfaus70@yahoo.com*

PLOMBERIE
- DI-IORIO Mario *04.92.62.40.18 - fax 04.92.62.50.73*

POLYCULTURE, ELEVAGE OVINS, VIANDE
- BERNARD Baptiste *04.92.62.45.74*

RESTAURATION
- LE CAFE DE LA MAIRIE (bar-restaurant) *06.50.56.28.50*

SANTE, BIEN-ÊTRE
- DRAC Catherine (infirmière libérale) *04.92.34.23.80*
- PARIAN Muriel (réflexologie plantaire Thaï & Shiatsu, Qi Gong) *09.77.74.53.53 ou 07.77.31.79.04*
email : muriel.parian@orange.fr

TRANSPORT
- TAXI CYRIL DERYCKE 7j/7 - 24h/24 - *06.07.15.86.84*

Pour la prochaine édition ainsi que la mise à jour du site internet de la commune, pensez à nous signaler vos activités !

Informations Pratiques

REGISTRE MUNICIPAL

Un registre est tenu à disposition en mairie afin que chacun puisse y inscrire ses éventuelles demandes ou suggestions.

INFOS OCCASIONNELLES

Communiquer votre adresse mail

Vous avez aussi la possibilité de laisser votre adresse mail auprès du secrétariat de la mairie afin de recevoir quelques informations occasionnelles de la mairie.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 13h45-17h30
Mardi : 8h45-12h00 / 13h45-17h30
Jeudi : 8h45-12h00
Vendredi : 8h45-12h00 / 13h45-17h30

Tel : 04.92.62.42.19
Fax : 04.92.62.50.98

e-mail :
mairie.chateauneufvsd@orange.fr

Équipe municipale

Les élus
Michel Flamen d'Assigny (Maire)
Olivier Lenoir (1er Adjoint)
Frédéric Drac (2e Adjoint)
Bernard Defiez
Cathy Perard
Delphine Ferrigno
EgidiaParet
Jean-Luc Léger
JeannickZunino-Richaud
Yvan Rouit

Personnel communal

L'équipe administrative
Nadine Brunel
Virginie Guillot

L'équipe technique
Joëlle Di-Iorio
Olivier Jean
Thierry Blot

L'équipe scolaire
Fanny Agache
Graziella Barre-Guevara
Karine Sénéquier

Bibliothèque Municipale

Horaires 2020

Le LUNDI tous les 15 jours
A partir du 6 janvier
de 16h30 à 17h30

PRÊT GRATUIT de livres et CD

Bar & Restauration

Le Café de la Mairie

Horaires d'ouverture
mardi/mercredi/jeudi : 8h-23h
vendredi/samedi : 8h-1h
dimanche : 9h-22h

CUISINE TRADITIONNELLE
tous les jours,
PIZZAS le soir le vendredi,
samedi et dimanche.

Renseignements et réservations :

06.50.56.28.50

Tous les midis
du mardi au vendredi :

Plat du jour : 9,90 €
(3 ou 4 jours)

Formule à 11,90 € :
Entrée + Plat + Café
ou Plat + Dessert + Café

Formule à 15,00 € :
Entrée + Plat + Dessert + Café

Collecte des encombrants en porte à porte

Service réservé aux particuliers

Le ramassage se fait le
1er VENDREDI DU MOIS
(2 encombrants maximum par foyer par passage)

dans les conditions suivantes :

Type d'encombrants collectés : UNIQUEMENT Mobilier et Electro-Ménager

Réservations et demandes d'enlèvement : EXCLUSIVEMENT auprès de la MAIRIE.
Les demandes doivent être validées en mairie le mardi avant 12h pour un enlèvement le vendredi.
(Les formulaires peuvent être récupérés à partir du site internet de la commune.)

Conditions de présentation et d'enlèvement :
Les encombrants déclarés en Mairie devront être déposés au plus tôt la veille au soir du jour de collecte à l'entrée de la propriété.
Ils ne doivent en aucun cas être entreposés avant, ni sur d'autres lieux en dehors des demandes déclarées en Mairie.

Tout dépôt d'autre nature et en d'autres lieux est assimilable à un dépôt sauvage, passible de poursuites au titre de l'Article R-632-1 du Code Pénal.

Ordures ménagères

La collecte se fait
les mardis et vendredis.

Pour les recyclables (verre, papier, emballages), deux plateformes de tri sont à disposition, situées :

- ZA des Paulons
- sortie de village direction Peyruis

Pour les cartons (aplatis et repliés) : un chalet est installé en ZA des Paulons.

Pour toute question ou information supplémentaire, vous pouvez contacter la CCJLVD : 04.92.34.46.75 ou ccjlvd@orange.fr

Déchetterie de Château-Arnoux

ZA Les Blâches Gombert
Tél 04.92.64.28.48

Gratuite pour les particuliers.

Ouverte
du Lundi au Vendredi : 8h-17h
et le Samedi : 8h-12h et 13h30-17h

Pensez à vous munir
de votre badge !
(Formulaires de demande de badge disponibles à l'accueil de la déchetterie et dans certains accueils de Mairies.)

Attention ! Ce badge ne donne plus accès à la déchetterie de Peyruis.

Coupes affouagères

Pour les coupes 2019, pour ceux qui ont opté pour la coupe par l'exploitant forestier, celui-ci livrera en janvier-février 2020.

Le règlement est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Il ne sera pas attribué de coupes affouagères en 2020 afin suivre la calendrier élaboré par l'ONF afin de préserver la ressource à long terme.

Débroussaillage

Il est rappelé que le débroussaillage est une **nécessité** et une **obligation** qui permet de limiter les risques de propagation d'incendie, se protéger, protéger sa maison et son terrain, ses biens.

Nous vous invitons à entretenir vos propriétés et terrains.

Le brûlage des déchets verts libère dans l'atmosphère des polluants toxiques et des particules fines.

Ces brûlages peuvent également être à l'origine de départs de feu dans le jardin.

Les déchets verts doivent être envoyés en déchetterie ou être traités par compostage.

Trésorerie de Sisteron

4, rue de La Poste
04200 Sisteron
Tel : 04.92.61.33.99

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h

Stérilisation des chats

La mairie s'engage pour la stérilisation des chats errants, en partenariat avec la fondation 30 Millions d'Amis.

Cette action permettra la gestion des populations de chats errants dans le village.

Sur 2019, ce sont 5 chats au total qui auront été stérilisés, auprès du vétérinaire de Château Arnoux.

Défibrillateur

Disponible 24h/24 dans le local situé à gauche de la porte d'entrée de la mairie.

Recensement militaire

En vue de leur recensement, les jeunes gens de nationalité française, ou leur représentant légal, sont invités à se présenter en mairie dès l'âge de 16 ans (à la date d'anniversaire). Se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité du futur recensé.

Réglementation édification de clôture

Les édifications de clôture doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.

Ravalement de façades

Les travaux de ravalement de façades sont désormais soumis à déclaration préalable en mairie.

Remplissage des Piscines

Pendant la période de remplissage des piscines, il est demandé de signaler en mairie les dates prévues afin de pouvoir anticiper les débits d'eau.

Il est demandé aussi de ne pas évacuer l'eau des piscines dans l'égout.

Bornes Incendie

Si vous constatez qu'une borne incendie est ouverte, veuillez le signaler en mairie, mais ne la fermer en aucun cas !

Entretien des Haies

Les haies débordant sur le domaine public doivent être entretenues par les propriétaires.

Location de la Salle Communale

La location doit être souscrite par un adulte majeur, habitant la commune, au plus tard 15 jours à l'avance. Une convention sera signée.
Une attestation d'assurance de responsabilité civile doit obligatoirement être fournie.
Montant de la location : 80 € pour le week-end + une caution de 200 €.
Il est rappelé que la personne qui signe la convention est tenue pour responsable moralement et financièrement en cas de problème. La location ou la sous-location pour un autre utilisateur est exclue et donc ne saurait dégager le souscripteur de sa responsabilité.

Covoiturage

Avec www.covoiturage04.fr, découvrez les avantages du covoiturage :

+ d'économies
+ de convivialité
- de pollution

L'inscription sur le site est entièrement gratuite.

PACS

Les Pactes Civils de Solidarité se font à la mairie du domicile (et non plus au tribunal).

Gestion de l'eau & assainissement

➢ Protection des compteurs d'eau contre le gel

Pour une bonne gestion du service des eaux et afin de vous éviter toute mauvaise surprise lors du relevé annuel, il vous est conseillé de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de votre compteur d'eau (fuite au robinet d'arrêt, humidité importante alentour, consommation exagérée, etc.).

Nous vous rappelons que vous êtes responsable de ce dernier, notamment en cas de gel.

Pensez à le protéger, car son remplacement vous sera alors facturé au tarif en vigueur.

Vous êtes les premiers à pouvoir repérer toute anomalie sur votre conduite d'eau.

En cas de souci, veuillez en informer la Mairie le plus rapidement possible.

Nous vous recommandons aussi de fermer votre arrivée d'eau si vous vous absentez plus d'une semaine.

➢ Récupération des eaux de pluies

Notre ressource en eau étant fragile, la municipalité encourage tous ceux qui ont un jardin à récupérer l'eau de pluie pour leurs arrosages.

➢ Éviter les eaux parasites

Il est rappelé que les eaux pluviales ne doivent pas être raccordées au réseau d'assainissement.

Cela est cause de problèmes importants sur la station d'épuration.

➢ Préserver le bon fonctionnement de la station d'épuration

Il est rappelé que :

- la station d'épuration a pour objet de purifier les eaux usées et non d'accueillir les serpillières et autres tissus (lingettes, etc.) qui colmatent les filtres !

- la station d'épuration ne doit traiter que les eaux usées domestiques, en aucun cas les eaux pluviales ne doivent être raccordées sur ce réseau !

Électricité

Merci de signaler en mairie les éventuelles baisses de tension et micro-coupures d'électricité.
A savoir que via le SDE04 *(Syndicat d'Énergie 04)*, ces soucis pourront être résolus.

-- *Syndicat d'Énergie 04*--

Pour concilier proximité et cohésion départementale (il est le seul syndicat qui regroupe toutes les communes du département).

Son fil conducteur :

- Favoriser l'aménagement et le développement électrique des communes qu'elles soient urbaines ou rurales :

- Service public d'électricité, travaux d'électrification (renforcement, extension, enfouissement des réseaux pour leur amélioration et leur sécurisation), électromobilité et transition énergétique.

Carte grise & Permis de conduire

Les demandes doivent être faites sur internet.

Pour les cartes grises :
https://immatriculation.ants.gouv.fr/

Pour les permis de conduire :
https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/

Des points numériques sont à disposition du public en préfecture et sous-préfecture.

Carte d'identité & Passeport

Les demandes se font auprès des mairies habilitées, indépendamment du lieu de domicile.

Pour les Alpes de Haute-Provence, les mairies de :

- Digne-les-Bains
- Forcalquier
- Annot
- Barcelonnette
- Castellane
- Château-Arnoux Saint-Auban
- Manosque
- Riez
- Saint-André-les-Alpes
- Seyne
- Sisteron

Rappel à l'attention des Motos

Il est strictement interdit de circuler dans les champs !

Et il est rappelé de rouler à vitesse réduite sur les chemins !

Réglementation de la circulation de véhicules à moteur dans la Montagne de Lure

Elle est interdite sur la zone défrichée du Pas de Jean Richaud.
Pour le reste du territoire de la Montagne de Lure situé sur la Commune, elle est autorisée seulement sur tout chemin ouvert à la circulation et carrossable.

Réunions du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire (CCJLVD)

Les convocations et délibérations peuvent être consultées sur le site Internet de notre commune :
www.chateauneuf-v-s-d-04.fr
ainsi que sur les panneaux d'affichage situés à l'entrée de la mairie.

Nouvelles consignes de tri sélectif

Depuis avril 2019, les consignes du tri sélectif ont évolué et il est désormais possible de trier davantage, notamment dans les bacs jaunes "emballages".
Vous pouvez consulter l'affiche Mémotri du Sydevom avec les nouveaux emballages recyclables.
A cet effet, des sacs de tri sont mis gracieusement à disposition des habitants du village, à venir récupérer en mairie.

Mémotri
WASTE SORTING

SYDEVOM
www.sydevom04.fr

Pour plus d'informations, contactez le **04 92 36 08 52**
ou **sydevom-com@wanadoo.fr**
ou rendez-vous sur **www.sydevom04.fr**

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE — ALPES DE HAUTE PROVENCE LE DÉPARTEMENT — CITEO — ADEME

ÉTAT CIVIL*

Naissances

Lou, Eric, Noah VANDERSTRAETEN, le 02 mars 2019 à Digne les Bains
au foyer de Eric et Sophie VANDERSTRAETEN

Alessio, Armand, Didier VIANO, le 08 mars 2019 à Aubagne (13)
au foyer de Romain VIANO et Sandrine MARILL

Gwenaël, Noël SEENE ESTORNEL, le 20 mai 2019 à Manosque
au foyer de Franck ESTORNEL et Angélina SEENE

Bonnie, Noëlle, Germaine CONTENT, le 15 juillet 2019 à Marseille (13)
au foyer d'Aurélien CONTENT et Katy CHEY

Alice, Blanche MOURANCHON, le 20 novembre 2019 à Briançon (05)
au foyer de Tanguy MOURANCHON et Aurélie PIERRET

Raphaël, Marc, Philippe VAUDREMONT, le 24 novembre 2019, à Digne les Bains
au foyer de Sébastien et Laetitia VAUDREMONT

Parrainage civil

Bonnie, Noëlle, Germaine CONTENT, le 07 septembre 2019

Décès

Jules MORICO (famille GUBIERREZ), le 07 janvier 2019 à Châteauneuf-Val-Saint-Donat

Josette, Marie, Julie REY épouse BONVINI, le 28 mars 2019 à Peipin

Rose, Antoinette COURT veuve MOURANCHON, le 21 avril 2019 à Manosque

**Apparaissent sur cette liste uniquement les personnes pour lesquelles nous avons pu obtenir l'autorisation des familles.*

LES ASSOCIATIONS

ACQVIE – « Association Chabannaise pour la Qualité de Vie »

Président : Jean-Pierre FAURAND
Contact : ACQvie@gmail.com

L'association a pour objet la protection de la nature et de l'environnement, la défense et la mise en valeur du patrimoine, la protection contre les nuisances diverses.

L'ACQVie se préoccupe de tous les sujets pouvant avoir un impact sur la vie des Chabannais, comme par exemple le raccordement au haut-débit, l'embellissement du village (opération un enfant un arbre), la valorisation du patrimoine, etc. Elle est ouverte à tous ceux qui souhaitent participer et influer sur la qualité de vie à Châteauneuf.

ASCC - « Association Sportive & Culturelle Chabannaise »

Président : Philippe AGOSTA
Contact : assoc.sportiveetculturelle@gmail.com

L'A.S.C.C. a poursuivi ses activités régulières : gymnastique douce, café-tricot, marche.
Divers ateliers ont ponctué l'année avec des intervenants de qualité :
- atelier poterie animé par Emmanuelle Bernard (céramiste meilleur ouvrier de France)
- ateliers chocolats de Noël et de Pâques animés par Philippe
- fabrication de boîtes décoratives avec Anna
- confection de repose-pieds avec Christiane, décoratrice d'intérieur
- création d'articles de Noël
- ....

Un spectacle musique Klezmer avec le groupe Pitsvinik a animé une soirée de printemps.

Puis l'année a été clôturée par une sortie en car aux Baux-de-Provence et une visite des carrières de Lumières pour un spectacle « Van Gogh » avec succès.

N'hésitez pas à les contacter et pourquoi pas les rejoindre.

Gymnastique tous les lundis de 18h30 à 19h30.
Café tricot le 1e et le 3e mercredis du mois de 14h à 17h

Société Communale de Chasse La Madeleine

Président du Conseil d'Administration : Olivier Jean
Vice-président : Jean Meynier

Nota : La Société La Madeleine recommande à ses adhérents d'éviter la pratique de la chasse autour des oliveraies pendant la période de cueillette

LA VIE AU VILLAGE

Incivisme … !!!

Il est rappelé de ne pas confondre la plateforme de tri avec une déchetterie !

« Le Café de la Mairie »

Voilà 2 ans et demi que Muriel et Jean-François ont repris le commerce.
Ils vous accueillent avec bonne humeur, sourires et dynamisme, proposant des repas à thème et des soirées animées.

Pour tout renseignement et réservations : ***06.50.56.28.50***

École

Spectacle de cirque

Équipe pédagogique du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), effectifs et répartition 2019/2020

Le RPI compte 98 élèves :

- A Chateauneuf, 45 élèves :
  ✦ PS/MS : 24 (14+10)
  Avec M. Mignot et Mme Janer
  ✦ GS/CP : 21 (11+10)
  Avec Mme Imbert, directrice
- A Aubignosc, 53 élèves :
  ✦CE1 : 14
  Avec Mme Francoz
  ✦ CE2/CM1 : 19 (8+11)
  Avec Mme Poupeney, directrice
  ✦ CM2 : 20
  Avec Mme Levy-Falk

L'instruction scolaire est désormais obligatoire à compter de la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de 3 ans.

Présentation des projets en cours et à venir

A Châteauneuf :
- Travail sur les contes en janvier.
- Sortie au théâtre : « Lilelalu », spectacle sur les livres suivi d'une visite à la Médiathèque, en mars.
- Carnaval, le vendredi 10 avril.
- Sortie à l'aérodrome de Tallard, en juin.
- Projet autour du pain.

A Aubignosc :
- Dispositif : « Silence, on lit ! » reconduit, permettant de favoriser le plaisir de lire.
- Hand-ball.
- Voyage scolaire à Valdeblore qui a permis de découvrir le milieu montagnard et de s'en imprégner mais aussi de partager des moments forts de vie quotidienne.
- Sortie théâtre de marionnettes « Bon débarras », le 3 mars.
- Sortie cinéma « Marche avec les loups », le 28 avril.
- Intervention de l'infirmière scolaire sur le thème de l'hygiène de vie (le sommeil), des usages d'Internet et des écrans, de la puberté pour les CM2.
- Intervention de Sophie Rigal-Goulard, écrivain, en décembre : découverte de quelques-uns de ses ouvrages, échanges sur son travail, production d'écrits sur le thème des déchets. *Projet financé par l'Association Cantelire, menée par Jeannick Zunino, qui arrête son activité.*
- Travail sur le thème du loup dans différents domaines.
- Initiation aux échecs avec l'intervention bénévole de Monsieur Zamora (Club d'échecs de Digne).
- Participation à la commémoration du 11 novembre dans les 2 villages.
- Atelier bricolage en vue de la confection d'un objet pour Noël.
- Inscription de la classe CE2/CM1 au permis piéton.
- Election de délégués de classe (2 par classe). Un premier conseil a eu lieu au cours duquel les élèves ont suggéré quelques propositions : possibilité d'apporter un coussin de chaise pour être mieux assis en classe, activités sportives interclasses.

Rentrée scolaire

Sécurité à l'école

Des exercices ont été réalisés dans les écoles :
A Aubignosc :
- évacuation incendie
- alerte intrusion (scénario de la fuite)
- l'exercice PPMS (confinement) sera mis en place au cours de l'année.

A Châteauneuf :
- alerte intrusion (scénario de la fuite)
- évacuation incendie

P'tit Marché
Le mardi de 16h à 19h

Le matin,
Légumes de producteur

Le soir, de 16h à 19h,
Pain bio avec le Fournil de Lure,
de Mallefougasse

Challenge souvenir Luigi Di-Iorio
en Mai

Concours de boules doublette en souvenir de Luigi Di-Iorio organisé par l'ASCC.

Commémoration du 8 mai 1945

Vide-greniers et marché des producteurs
Organisé par l'USCAP Football
30 Mai

Fête de la Musique
Organisée par le Café de la Mairie
21 Juin

Duo méllophone et piano
11 Juillet

Par Bruno Frassanito et Antoine Rossfelder dans l'église du village.

Assemblée Générale de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France)
23 Juillet

Fête du Village
Organisée par le Café de la Mairie
23, 24 et 25 Août

En l'absence de comite des fêtes, la municipalité a tenu à participer à la venue de l'orchestre pour l'animation du village.

ORPHEA le 23 août

Trio DEWIS le 24 août

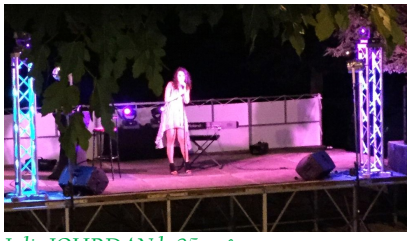

Julie JOURDAN le 25 août

Pèlerinage & Messe à L'Église Saint Antoine
25 Août

Championnat de France de Trial

15 Septembre

Cérémonie du 11 Novembre

Ouverture de la cérémonie avec la sonnerie Aux morts interprétée par Jules à la trompette.

Enumération des noms des disparus « Morts pour la France » par les élèves présents du RPI.

Vente d'articles de Noël

7 Décembre

L'ASCC a organisé en ce début décembre une vente d'articles de Noël (décorations et petits cadeaux) à la salle communale de Châteauneuf.
Ces articles ont été confectionnés par les membres du café-tricot.
Le profit de la vente servira à organiser d'autres activités récréatives et culturelles sur le village.

Bibliothèque Municipale

Créée en 2009, elle est installée dans les locaux de la salle du Conseil Municipal.

Tenue bénévolement par Egidia, Annick et Jeannick, elle accueille le public le lundi après-midi une semaine sur deux.

C'est un lieu de culture où tout un chacun peut trouver des ouvrages à son goût !

Albums jeunesse, romans (du terroir, policiers, nouveautés littéraires), documentaires, bandes dessinées adulte ou enfant, livres large vision ou audio. Prêt gratuit.

Les livres proviennent du prêt de la médiathèque départementale, de dons de particuliers et d'achats sur une ligne budgétaire municipale de 400 €.

Bushido Club Karaté

Cours tous les mardis et jeudis de 18h à 20h30 dans la salle communale.
(Cours traditionnels, de self-défense, de tonfa, de nunchaku et un bon entretien physique).
Contact : Thierry : 06 19 25 65 50

Vie paroissiale

Messe tous les 3e samedis de chaque mois à 18h30 à l'église du village.

Club de l'Âge d'Or

Réunion chaque jeudi après-midi à Peipin, dans la Maison pour Tous, pour des activités variant suivant les saisons, repas, sorties…

Ambiance sympathique et conviviale.

Contact :
Mme CHABRIER : 04.92.62.46.73 ou
Mme RICARD 04.92.62.49.36

2020 – 2E ÉDITION

Rencontre Informations & Echanges

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal
vous convient à une rencontre d'informations et d'échanges,
au cours de laquelle nous aurons le plaisir de partager la galette des rois.

Rendez-vous mercredi 29 janvier
à 18h30 à la salle des fêtes !

Vue depuis le Pas de Jean Richaud.

Site Internet officiel de la Mairie

www.chateauneuf-v-s-d-04.fr

Vous pouvez y trouver toutes les informations utiles et pratiques concernant la vie du village.
Les infos y sont régulièrement mises à jour
Possibilité d'y consulter et télécharger la gazette